

Décision du Président N°2026/60

Objet : Portant sur l'attribution du marché de mission d'investigation géotechnique – Aménagement pour l'amélioration du ressuyage – Phase 1B (D-2026-16-CO)

Le Président de l'EPTB Vidourle,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-18 en date du 13 mai 2026 donnant délégation du Conseil Syndical au Président,

Vu ladite délibération autorisant le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes les décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Considérant que l'EPTB Vidourle a besoin d'une assistance pour la réalisation rigoureuse d'un programme de reconnaissances géotechniques (sondages, mesures, essais in situ et en laboratoire). Cette campagne vise à doter le Maître d'Ouvrage d'un ensemble de données géotechniques factuelles fiables, permettant de caractériser la nature, les paramètres mécaniques du terrain et le contexte hydrogéologique.

Considérant la procédure de consultation des entreprises engagée,

Considérant la réception du rapport d'analyse des offres réalisé par le bureau d'étude BRL INGENIERIE, maître d'œuvre du marché cité en objet de la présente décision.

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer le marché à l'entreprise SUEZ CONSULTING.

Le montant total du marché est de 38 605 € H.T soit 46 326 € TTC réparti sur une tranche ferme (29 480€ HT) et une tranche optionnelle (9 125€ HT).

Le présent marché a un délai d'exécution total de 6 mois, comme stipulé par l'entreprise dans son acte d'engagement

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tout document relativement à la mise en œuvre de cette présente décision.

Article 3 : Le Comité Syndical sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

À Sommières, le 24 SEP. 2026

Le Président,


Stéphane PORRET.
